



## Agence Nationale des Fréquences

### Déploiement de la 4<sup>e</sup> génération (4G) de téléphonie mobile : des interférences possibles avec la TNT

L'utilisation d'**internet en mobilité**, par le biais d'un smartphone ou d'une tablette, s'est considérablement développée ces dernières années. En France, on compte désormais **24 millions de personnes** surfant sur la toile grâce à ces appareils, soit plus de 4 millions d'utilisateurs supplémentaires en un an (étude Médiamétrie- mars 2013). Cette croissance se traduit par une multiplication conséquente du trafic sur les réseaux mobiles qui menace, à terme, de les saturer.

#### Qu'est-ce que la 4G ?

La 4G, nouvelle technologie de téléphonie mobile, offre un **accès fluide à internet en mobilité**, grâce à des débits beaucoup plus importants. Elle apporte des **capacités supplémentaires** qui vont rapidement devenir nécessaires pour continuer à bénéficier des services de l'internet mobile et développer de nouveaux usages.

Le très haut débit mobile permet par exemple de bénéficier partout :

- de téléchargements ultra rapides,
- d'une navigation internet plus fluide et sans délai,
- de nouveaux services en mobilité tels que le visionnage de vidéo en haute définition, la vidéoconférence ou encore la connexion d'objets pour une commande à distance depuis un terminal mobile,
- des jeux en réseau avec des temps de réponse très courts...

Cette technologie représente donc un changement important pour l'univers de la téléphonie mobile. Le gain de temps et la facilité à communiquer qu'elle procure entraîne des répercussions sur la vie quotidienne des gens.

#### Le déploiement de la 4G peut s'accompagner d'interférences avec la TNT

En France, les services de très haut débit mobile peuvent se déployer dans trois bandes de fréquences : celle des 800 MHz, celle des 1800 MHz et celle des 2,6 GHz.

L'**Agence nationale des fréquences (ANFR)**, établissement public de l'Etat, délivre des **autorisations** dans ces bandes aux opérateurs de téléphonie mobile pour déployer des antennes 4G.

Plusieurs autorisations ont récemment été accordées dans notre commune, notamment dans la bande 800 MHz. Cette bande offre une très bonne qualité de réception des services, notamment à l'intérieur des bâtiments. Cependant, elle est très proche de la bande utilisée par la télévision, ce qui est susceptible de causer de manière ponctuelle des perturbations de la réception de la TNT chez les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par voie hertzienne. **Les personnes disposant d'un abonnement ADSL, d'une réception TV par satellite (parabole), par câble ou fibre optique ne sont en revanche pas concernés par ces perturbations.**

## Comment remédier à ces interférences ?

Si vous recevez la télévision par une antenne râteau et que vous constatez depuis peu des difficultés de réception de la TNT, vous pouvez bénéficier **d'un dispositif d'assistance et d'intervention** mis en place par l'ANFR et les opérateurs de téléphonie mobile concernés :

- **Si vous dépendez d'une antenne râteau placée sur votre toit, vous pouvez appeler le numéro :**

**0970 818 818**

Du lundi au vendredi de 8h à 19h (Prix d'un appel local non surtaxé)

- **Si vous dépendez d'une antenne râteau collective (antenne placée sur le toit de votre immeuble)**, il est souhaitable d'appeler prioritairement votre syndic ou gestionnaire d'immeuble car seul ce dernier peut engager les travaux nécessaires au niveau des parties communes. Pour bénéficier du dispositif mis en place, il revient au syndic d'appeler le numéro ci-dessus.

## Quels avantages apporte ce dispositif d'intervention ?

L'appel va permettre d'établir un **diagnostic** par le téléopérateur. Celui-ci va notamment vérifier si les difficultés de réception de la TNT sont bien liées à la mise en service d'une antenne 4G.

Si c'est le cas, le téléspectateur sera rappelé par un antenniste mandaté par les opérateurs mobiles pour une prise de rendez-vous. Pour rétablir une bonne réception de la télévision, il faudra le plus souvent ajouter un filtre au niveau de l'antenne râteau sans aucun risque de dommage sur l'équipement du téléspectateur. **Cette intervention est entièrement financée par les opérateurs mobiles et gratuite pour l'utilisateur.**

Pour plus d'information, le site de l'ANFR : [www.recevoirlatnt.fr](http://www.recevoirlatnt.fr)